

A portrait of General Martinez, a middle-aged man with a receding hairline, wearing a dark suit, white shirt, and a red tie with a diamond pattern. He is looking directly at the camera with a serious expression. The background is dark and out of focus.

**MES GRANDES ORIENTATIONS  
POUR LA FRANCE**

**ENTRETIEN AVEC LE GÉNÉRAL MARTINEZ**





Né à Oran, en Algérie, en 1948, le général Antoine MARTINEZ a fait sa carrière dans l'armée de l'air.

Débutant celle-ci comme sous-officier en octobre 1968, il intègre en 1974, par voie de concours, l'Ecole Militaire de l'Air de Salon de Provence où il opte pour la spécialité Renseignement.

Sa carrière d'officier l'amène à connaître de nombreuses expériences professionnelles jusqu'au début de l'année 2005.

Expérience d'expert dans le domaine du Renseignement où il occupe successivement des postes en unité aérienne, à Luxeuil-les-Bains entre 1976 et 1982, dans un organisme d'exploitation de l'armée de l'air (2ème bureau

de la Force aérienne tactique), à Metz entre 1982 et 1988, années pendant lesquelles il participe à de nombreuses réunions multinationales (OTAN) ou bilatérales avec les services de Renseignement nationaux de pays partenaires, au sein d'un organisme d'exploitation et de gestion des crises au niveau de l'administration centrale (Direction du Renseignement Militaire, à Paris), entre 1992 et 1996 comme adjoint au chef du bureau Situation. Au cours de cette dernière affectation, il dirige pendant six mois, en 1994, le bureau Renseignement du Commandement du Contingent français en ex-Yougoslavie.

Expérience des relations internationales et du monde diplomatique, avec son affectation comme Attaché de Défense près l'ambassade de France au Danemark, entre 1996 et 1999.

Expérience de commandement, avec une affectation comme Chef des Moyens généraux sur la base aérienne de Nancy, de 1988 à 1990, puis, plus tard, comme commandant de la base aérienne 721 de Rochefort et commandant en second de l'Ecole de Formation des Sous-officiers de l'Armée de l'Air, entre 1999 et 2001.

Expérience du travail dans le contexte interministériel, enfin, avec son dernier poste à la Direction des Affaires Internationales et Stratégiques au Secrétariat Général de la Défense Nationale (SGDN), en qualité de Chargé de mission, entre octobre 2001 et janvier 2005.

Breveté de l'Ecole Supérieure de Guerre Aérienne et du Cours Supérieur Interarmées, le général Antoine MARTINEZ est officier de la Légion d'Honneur, officier de l'Ordre National du Mérite, titulaire de la Médaille de l'aéronautique.

Il est aujourd'hui président des Volontaires Pour la France (VPF), organisation apolitique engagée dans la défense de l'identité nationale et le combat contre l'islamisation de la France. Il est l'auteur de deux essais :

- « Devoir d'expression d'un citoyen (pas) ordinaire » Editions Amalthée (2013)
- « Quand la Grande Muette prendra la parole » Editions Apopsix (2017)

## Mon général, vous êtes un militaire et vous avez derrière vous une brillante carrière au service de la France. Qu'est ce qui vous a poussé à proposer votre candidature à une élection traditionnellement réservée aux professionnels de la politique ?

La candidature d'un ancien officier général à l'élection présidentielle peut surprendre, interpellé même car habituellement ceux à qui la France a confié son épée sont peu enclins à s'exprimer et sont d'ailleurs soumis à un devoir de réserve. Il me semble cependant, et j'en suis convaincu, qu'elle est opportune et pleinement justifiée car la situation à laquelle sont confrontés aujourd'hui notre pays et son peuple relève d'une problématique qui dépasse largement les thèmes généralement abordés dans une telle campagne électorale puisqu'il s'agit de la mise en danger de leur propre existence et donc de leur survie. Cette candidature me semble pleinement justifiée car l'image véhiculée par le militaire dans l'inconscient collectif dans ce contexte est celle du défenseur de la patrie, du territoire, chargé de protéger les citoyens, au prix même de sa vie, contre toutes sortes de menaces. Et aujourd'hui, cette candidature est d'autant plus nécessaire qu'elle s'inscrit dans une situation gravissime puisque ce sont les dirigeants eux-mêmes qui œuvrent contre la patrie, contre la nation et mettent les Français en danger. Je veux donc expliquer ma démarche, les raisons profondes qui ont motivé ma candidature et évoquer quelques grandes lignes directrices pour sortir le pays du désespoir dans lequel il se trouve plongé.

### Alors, quelles sont les raisons de cette candidature ?

- la situation dramatique de la **France** qui est aujourd'hui **fracturée**, défigurée et martyrisée par une immigration de masse incompatible avec notre culture et nos valeurs et qui conduit inexorablement vers la libanisation du pays que le président Macron ne veut pas voir mais dont chacun connaît l'issue : du sang et des larmes ;
- **l'ordre et la loi**, aujourd'hui complètement bafoués **doivent être rétablis** car ils sont indispensables pour recouvrer la liberté. Avoir porté l'uniforme pendant une quarantaine d'années au service de l'État et de la Nation devrait être pour nos compatriotes, en ces temps que je qualifierais de tragiques, la garantie de ce rétablissement. Par ailleurs, ma démarche effectuée hors des partis politiques est également la garantie de mon engagement totalement désintéressé au service du bien commun et de l'intérêt de l'État et de la nation alors qu'aujourd'hui l'État trahit la nation ;
- la nécessaire **opposition à un système corrompu**, soumis à l'oligarchie financière apatride qui travaille, guidée par une idéologie mondialiste et progressiste, à la disparition des nations et des identités, système aujourd'hui incarné par le président de la République, M. Emmanuel Macron. Même s'il n'est pas le seul responsable de la situation actuelle, sa personnalité arrogante, méprisante à l'égard du peuple qu'il n'aime manifestement pas révèle une conduite contraire au bien commun, une conduite criminelle à certains égards. Ce président qui s'affranchit des règles et des devoirs liés à sa fonction est un danger pour la France.

De ces trois raisons majeures à l'origine de ma démarche, la troisième est pour moi essentielle et a été déterminante dans ma décision. Celui que le peuple désigne pour le guider est dépositaire d'un pouvoir non pas absolu mais délégué, un pouvoir confié pour une période, un pouvoir qui doit être orienté en permanence vers le bien commun et l'intérêt de l'État et de la Nation, c'est à dire un pouvoir exercé avec les devoirs impératifs liés à cette lourde charge. En un mot, servir. Or, le président Macron a oublié ou ignore ces principes et il se fiche avec mépris de savoir qu'il n'est que le fondé de pouvoir d'un

souverain qui s'appelle le peuple. Il mène de ce fait la France et son peuple au désastre et sa gestion de problèmes vitaux, que ce soit sur l'immigration hostile à notre civilisation, que ce soit sur le séparatisme islamique, que ce soit sur la destruction de la famille ou encore sur la pandémie du Covid 19, doit être qualifiée de criminelle, je dis bien de criminelle.

C'est pourquoi j'affirme que l'absence de réaction de sa part ou la prise de décisions contraires aux intérêts de la nation française dans la situation de guerre que nous vivons dans plusieurs domaines constituent un manquement grave à ses devoirs incompatible avec l'exercice de ses fonctions de président de la République. J'utilise, à dessein, les termes formulés dans l'article 68 de notre Constitution pour bien marquer que le président actuel manque gravement à ses devoirs à l'égard notamment de la nation française et de chaque citoyen et qu'il ne devrait pas pouvoir, dans une véritable démocratie, continuer impunément dans cette voie. Je m'en expliquerai plus loin par des exemples concrets que ce soit sur la gestion de la pandémie du Covid 19, que ce soit sur la loi bio-éthique ou que ce soit sur les conséquences de l'immigration de masse hostile à notre civilisation, sujet majeur puisqu'il s'agit de l'existence même de l'avenir de la nation française et de sa survie.

L'annonce de ma candidature a pu interpeller certains ou être considérée comme trop précoce par d'autres. Il faut bien comprendre que la campagne pour l'élection présidentielle constitue une tribune incontournable et unique si nous voulons que les idées que nous défendons soient exprimées publiquement pour être connues alors qu'aujourd'hui les médias nous ignorent. D'autre part, nous nous lançons, hors des partis politiques, dans une véritable course de fond pour préparer et mener notre campagne. Nous avons donc besoin de temps pour constituer nos équipes et préparer, peaufiner notre programme.

Cela dit, et c'est ce qui nous différencie des partis politiques qui, même dans la situation tragique que vit le pays depuis de nombreuses années mais qui s'aggrave aujourd'hui, ne sont que des écuries qui tentent de faire gagner leur jockey dans une compétition d'où ont été absentes jusqu'ici les thématiques liées à la cohérence interne et à la cohésion du peuple. Alors, la réponse doit être claire. Aucune politique n'a la moindre chance de réussir si on ne décide pas de régler en priorité le problème de l'immigration et l'islamisation du pays. Un système grippé, en panne, qui n'est plus contrôlable ou maîtrisable et qui s'emballé doit être stoppé et relancé, réamorcé, réinitialisé. C'est donc une véritable révolution qui doit être déclenchée.

Mais je reviens sur les trois exemples concrets que je souhaitais évoquer pour illustrer l'absence coupable de réaction ou la prise de décisions contraires aux intérêts de la nation française par le président de la République.

Tout d'abord, **dans l'affaire de la crise sanitaire** provoquée par la pandémie du Covid 19, le chef de l'État, le Premier ministre et d'autres responsables savaient à quoi s'en tenir dès le tout début du mois de janvier. Ils ne pouvaient pas ignorer le risque d'une particulière gravité auquel ils exposaient les Français en ne réagissant pas immédiatement. En persistant dans le déni et en n'ayant pas réagi immédiatement, nos dirigeants ont une immense responsabilité dans l'évolution de cette crise sanitaire sur notre territoire.

Je ne m'étendrai pas sur l'absence de tests et de masques si ce n'est pour pointer le manque de rigueur dans l'observation des règles élémentaires en matière sanitaire portant sur la constitution de stocks stratégiques de protection à titre préventif.

Je ne m'attarderai pas sur l'absence de ligne directrice dans la gestion de cette crise grave marquée par des hésitations successives, des déclarations ou décisions incohérentes et souvent contradictoires qui ont révélé l'incapacité – sinon l'amateurisme – de nos dirigeants à anticiper et à décider dans les moments difficiles.

En revanche, je veux dénoncer ici la gestion de cette crise par le président Macron. De son propre aveu, il conduisait une guerre contre un ennemi invisible. Pourtant l'Etat, c'est son rôle, prépare, planifie, actualise en permanence des plans à mettre en œuvre le moment venu. Et dans ces plans il y a les principes de lutte contre une épidémie à risque de diffusion nationale et donc l'organisation de la réponse opérationnelle. Et parmi les premières mesures que ces directives imposent il y a le contrôle systématique des voyageurs, cela veut dire concrètement le contrôle aux frontières, voire la fermeture des frontières pour limiter l'introduction de la maladie sur le territoire. Par ailleurs, il est établi que les médecins de ville constituent la première ligne de prise en charge des patients pour assurer la détection précoce des cas suspects ou possibles.

C'est cependant l'inverse qui a été fait. Pas de fermeture des frontières et médecins de ville ignorés. Pourquoi ? C'est une violation délibérée par l'exécutif des plans établis qui auraient dû être appliqués et qui a conduit à des conséquences gravissimes sur la population et en particulier sur les personnes âgées notamment en EHPADs (interdiction aux médecins de prescrire, priorité donnée au vaccin, refus de soigner les patients en EHPAD + RIVOTRIL véritable campagne d'euthanasie). C'est un crime contre les plus faibles qu'il faut dénoncer ici.

Ensuite l'exemple de **la loi bio-éthique** participe également à la destruction programmée de notre société jusqu'ici fondée sur des valeurs humanistes. Cette loi scélérate – qu'on pourrait qualifier de démoniaque, de satanique – procède de la volonté délibérée d'un président apprenti-sorcier qui s'attaque aux fondements mêmes de l'humanité.

Ce projet de loi est en effet contraire à l'ordre naturel et à l'éthique. Il comporte des dispositions allant à l'encontre de notre conception humaniste de la personne humaine. C'est ainsi que, outre la PMA pour toutes, c'est à dire aboutissant à créer des enfants sans père, il autorise la recherche sur l'embryon et le fœtus, il permet la conception de « bébés-médicaments » et va jusqu'à admettre la création de chimères « animal-homme ».

Ce projet de loi va encore plus loin dans la négation même de la personne humaine en autorisant une monstruosité masquée sous l'appellation d' « interruption médicale de grossesse » qui n'est rien d'autre qu'une opération destinée à donner la mort (euthanasie) puisqu'il s'agit de supprimer un enfant à naître parfaitement sain jusqu'au terme de la grossesse pour des raisons fallacieuses de « détresse psychosociale grave ». Ce projet de loi a été adopté en première lecture à l'assemblée nationale dans l'urgence, à un moment où d'autres sujets sont plus prioritaires en raison de la crise sanitaire qui sévit. Cette urgence dans le traitement du sujet révèle une fois de plus la volonté délibérée de Monsieur Macron de détruire les bases de la famille, d'instaurer un droit de tuer un enfant à naître jusqu'au dernier jour de grossesse – ce qui constitue un crime – de favoriser les lobbies pharmaceutiques et financiers pour qui cette opération de marchandisation et d'instrumentalisation du corps humain est une véritable aubaine dont ils sauront tirer profit financièrement.

On ne peut que constater ici aussi que le chef de l'État manque gravement à ses devoirs. Ce projet de loi criminel doit être combattu avec détermination.

**Le troisième point que j'évoquerai est essentiel**, vital pour l'avenir, pour la survie du peuple français (et il concerne les peuples européens), essentiel et vital pour son identité et donc pour son droit légitime à la continuité historique. C'est d'ailleurs le droit de tout peuple, de toute nation. Et vouloir défendre ce droit, aujourd'hui menacé, n'est pas faire preuve de xénophobie ou de racisme mais de patriotisme et de bon sens. Et ce droit fait partie des droits de l'Homme. Ne pas l'admettre c'est participer au processus de changement du peuple autochtone engagé à bas bruit depuis quatre décennies sans réaction des dirigeants politiques. Pour être plus brutal mais plus expressif, c'est participer, collaborer à un génocide par substitution.

Et si les dirigeants politiques qui se sont succédé depuis une quarantaine d'années sont coupables de ne pas avoir pris la mesure du danger que représente l'accueil d'une immigration de masse incompatible avec nos valeurs et hostile à notre civilisation et à notre culture, coupables de ne pas avoir corrigé le cours des choses, le président Macron les dépasse tous par un traitement machiavélique de ce dossier. En effet, conscient de l'évidence du danger et des drames qui s'annoncent, il n'entreprendra aucune action, ni contre cette submersion migratoire prédatrice, ni contre le séparatisme islamique qu'il favorise en participant de fait à l'islamisation de la France (cf. étude sur les musulmans de l'Institut Montaigne 2016, profanation de la cathédrale St Louis des Invalides (prière islamique lors d'un concert), organisation à Paris de la conférence de la Ligue islamique mondiale, enseignement de l'arabe à l'école...).

Une fois de plus, le président Macron manque ici gravement à ses devoirs et se comporte de façon déloyale à l'égard du peuple français qu'il n'aime manifestement pas et qu'il méprise. Des leçons auraient pourtant dû être tirées depuis longtemps de l'expérience douloureuse vécue ces dernières décennies pour aboutir devant l'évidence de la menace à l'application d'un principe de précaution, le refus de cette immigration. Le chef de l'Etat oublie par ailleurs, ou ne veut pas voir, une autre évidence sur la menace que constitue cette immigration de peuplement : sa manipulation ou son utilisation par les Etats d'origine comme leviers de déstabilisation de notre pays.

C'est pourquoi le moment est venu de traiter résolument et courageusement le problème de cette immigration incompatible et hostile qui conduit la France à la fracture et au martyre. Alors, après le droit à la différence pour les individus prôné par la gauche française il y a une quarantaine d'années, il est temps à présent d'exiger ce même droit à la différence pour les peuples. Le peuple français a le droit d'être différent de l'Afrique noire ou du Maghreb. Il en est de même pour l'Europe. Je rappelle d'ailleurs que c'est ce qui a constitué la richesse de l'humanité jusqu'à présent.

Car hormis l'inacceptable évolution ethno-culturelle sur le long terme – un changement de peuple – signe d'une inadmissible soumission et source d'appauvrissement dans plusieurs domaines, les conséquences sur les court et moyen termes sont multiples. Si un sursaut salutaire n'a pas lieu en 2022, la France court à sa perte avec la libanisation assurée du pays. N'oublions pas que plus d'un habitant sur cinq et d'une naissance sur trois dans notre pays sont d'origine immigrée extra-européenne.

La première étape est déjà bien engagée avec la multitude de territoires perdus, véritables enclaves étrangères sur notre propre sol et bras armé d'une contre-société issue de cette immigration hostile.

Une seconde étape est engagée depuis quelque temps avec des agressions violentes, des vols, des viols, des lynchages, des attaques au couteau, devenus quotidiens et avec

des morts, considérés par les médias comme des faits divers, comme des incivilités par le président de la République lui-même, alors qu'il s'agit de meurtres ou d'assassinats à caractère raciste et anti-français. J'affirme que cette seconde étape constitue une stratégie qui vise à terroriser la population, une stratégie terroriste préconisée d'ailleurs par l'Etat islamique depuis le début, un djihad aveugle et barbare.

Un autre volet tout aussi important de ce dossier – et j'en terminerai là avec ces trois exemples – ne peut pas être occulté : le coût financier exponentiel de cette immigration et de ses dérives.

Les économistes de Davos parlent depuis la crise sanitaire provoquée par le Covid 19 et ses conséquences sur l'économie mondiale de « Great reset » – la grande réinitialisation – en matière économique, industrielle et monétaire. Le capitalisme financier international se trouve dans une impasse, les bases de l'économie ne sont plus viables ; il faut donc réinitialiser le système. La pandémie du Coronavirus, la dette mondiale ainsi que la nécessité du passage à une économie verte en sont la cause. L'idéologie mondialiste se trouve d'ailleurs parfaitement résumée dans ce slogan. Et après l'effondrement annoncé des principales économies – la France n'y échappera pas – on peut faire confiance aux grandes organisations financières internationales pour édicter de nouveaux principes visant à mettre sous tutelle les Etats et à leur imposer un nouveau système mondial.

A l'opposé de ce « Great reset », de cette grande réinitialisation des mondialistes, ma candidature à l'élection présidentielle est, elle, porteuse d'un projet d'une grande réinitialisation lui aussi, mais nationale car notre pays est en perdition et pour le sauver il faut restaurer la souveraineté de l'État et de la nation. Il faut cependant réintroduire dans le débat des principes totalement oubliés alors qu'ils sont à l'origine même de ce qui fait un peuple ou une nation et qui participent à son unité. Au tout début et c'est le fondement même de la nation, il y a l'amour de la patrie. Oui, l'amour de la patrie ! C'est sur ce principe initial, sur cette base première que la grande réinitialisation nationale que je porte doit avoir lieu. C'est un principe essentiel.

Soyons lucides et honnêtes : être Français aujourd'hui, pour des millions de personnes vivant en France – qu'elles soient d'ailleurs d'origine immigrée ou pas – cela ne signifie plus rien. La nationalité est devenue un droit qui donne lieu à une rente de situation qui se résume trop souvent à des aides financières. Nous avons aujourd'hui des millions de passagers clandestins qui n'adhèrent pas au projet national : migrants, étrangers en situation illégale, immigrés qui profitent des lois de la République et des systèmes de répartition sociale, binationaux Français de papiers, nationaux qui n'éprouvent que mépris et ingratitude pour le pays dans lequel ils sont nés. Tous ceux-là sont des apatrides par nature dans notre pays, ils ne portent pas dans leur cœur l'amour de la patrie, l'amour de la France. et ils n'éprouvent que mépris et ingratitude pour le pays dans lequel ils sont nés.

Ce sont ces mêmes apatrides de cœur qui parce qu'ils sont des barbares sont responsables aujourd'hui de l'insécurité que nous vivons au quotidien, de l'immigré délinquant au casseur politisé. Refusant d'adhérer par le sentiment à la communauté nationale, ils se placent de leur propre chef en dehors de la nation, qu'ils aient à cœur une autre nation comme de nombreux binationaux et Français de papiers, comme les clandestins, ou qu'ils vouent par nihilisme une haine folle à leur patrie, patrie d'accueil ou patrie terre natale, terre de leur père. Ernest Renan définissait l'existence de la nation comme « un plébiscite de tous les jours ». Eh bien, la grande réinitialisation nationale, c'est commencer par faire un nouveau plébiscite, un plébiscite initial, un nouveau plébiscite d'un nouveau premier jour. Et puis, il y aura les conséquences pour ceux dont la



présence sur notre territoire est illégale et n'ont donc pas le droit de s'y maintenir et pour ceux qui refusent d'adhérer à ce renouveau national : remigration et déchéance de nationalité. C'est ainsi qu'avec ces deux mesures emblématiques associées à d'autres mesures fortes, l'ordre et la sécurité seront progressivement rétablis dans notre pays comme le retour à la prospérité.

On le constate, cette grande réinitialisation nationale est vitale si on veut provoquer le renouveau de la France, le réveil de son peuple qui a depuis trop longtemps toléré l'intolérable. C'est donc une véritable révolution qu'il faut engager aujourd'hui avec détermination face au renoncement de nos dirigeants politiques, voire à leur soumission à l'esprit totalitaire sinon à leur collaboration à la destruction amorcée de la nation .

Il faut donc rappeler ici quelques fondamentaux sans lesquels il serait illusoire d'envisager un quelconque changement. C'est précisément le but de ma candidature de les raviver pour permettre la réussite de cette grande réinitialisation indispensable pour permettre le renouveau, la renaissance de la France et pour rendre sa fierté au peuple français. Lors de mon appel aux Français lancé le 10 juillet dernier à Paris, j'indiquais que notre combat serait souverainiste, identitaire et culturel. Ce triptyque constitue donc notre étendard et nous guidera dans l'élaboration des grandes lignes directrices de notre programme.

La souveraineté représente le marqueur par excellence contre l'idéologie mondialiste et progressiste. Elle doit, à l'extérieur, permettre à la France de porter un autre message plus conforme à ses intérêts au sein de l'Union européenne, de l'OTAN ou d'institutions supranationales qui entravent sa liberté dans la prise de décisions. Elle doit lui permettre de retrouver son indépendance en matière de relations internationales avec des conséquences dans le domaine de la Défense nationale. A l'intérieur, elle doit se traduire par la restauration de l'État et par la réforme des institutions.

La défense de l'identité nationale s'oppose également à l'idéologie mondialiste et progressiste. Elle est capitale pour combattre la contre-société issue de l'immigration de peuplement hostile à notre culture qui se développe à grande vitesse. C'est pourquoi, il est temps de rappeler que la France est une terre qui a été forgée par la culture gréco-romaine et par la religion chrétienne. Elle doit donc conduire à une multitude de mesures adaptées sur les plans économique, culturel, sécuritaire, sociétal.

Enfin, le combat culturel doit être engagé sur le long terme. C'est notamment au sein de l'Éducation nationale – qu'il faut impérativement refonder – qu'il doit être mené sans faiblesse et avec détermination. La famille qui constitue la base de la société doit également être considérée comme un pilier fondamental car elle est un vecteur essentiel d'éducation, de solidarité, de préservation et de transmission du patrimoine qu'il soit d'ordre moral, spirituel, culturel ou tout autre. Cette refondation et ce combat culturel général s'inscrit naturellement dans celui de l'identité nationale.

Avec la grande réinitialisation ainsi engagée, la France deviendra à nouveau une grande nation et son peuple retrouvera sa fierté.

**Les institutions voulues par le Général de Gaulle en 1958 et 1962 ont été détournées par les clans et les partis pour leurs intérêts exclusifs. Sensées garantir un pouvoir fort, nos institutions sont devenues au contraire le plus sûr moyen pour des individus sans envergure et sans soutien dans l'opinion de se maintenir au pouvoir malgré le discrédit qui les frappent. A défaut de changer de classe politique, faut-il alors changer nos institutions ?**

Les institutions voulues par le général de Gaulle étaient en effet sensées garantir un pouvoir fort, mais elles ont été, après son départ, progressivement détournées par les clans et partis politiques pour leurs intérêts exclusifs. C'est ainsi que notre démocratie s'est vidée de son sens puisque de plus en plus le peuple, à qui appartient la souveraineté selon l'article 3 de la Constitution, en a été exclu. Les citoyens français ne sont plus maîtres de rien dans leur pays. La vie politique ne leur appartient plus, leur destin leur est confisqué par un petit nombre qui a fait son profit du pouvoir et des privilèges qui lui sont liés. Nous évoluons donc dans une démocratie fictive car les droits du peuple sont soumis au bon vouloir de la classe politique qui en détermine les limites et l'application. Notre démocratie s'est transformée progressivement en oligarchie, la classe politique qui s'auto-recrute par cooptation et qui est influencée, soumise à l'oligarchie financière apatride.

Il faut bien reconnaître que l'évolution des pratiques de gouvernement sous la Vème République, avec les nombreuses modifications de notre Constitution, a tendu vers le déplacement de l'essentiel du pouvoir au niveau de la présidence avec une détermination logiquement renforcée par le rythme du quinquennat de l'élection présidentielle et le calendrier des élections législatives. La mise en place du quinquennat a conduit à ce que le président s'affranchisse de son rôle d'arbitre et du respect même de la Constitution alors qu'il en est le garant. C'est ainsi que pendant cinq ans le président peut se comporter en autocrate absolu en contradiction avec la Constitution de la Vème République qui le place en arbitre et non en chef de gouvernement et de la majorité parlementaire. La politique qui devrait être l'art de gérer la Cité en assurant la protection à l'extérieur et la concorde à l'intérieur a donc été habilement détournée de son objet par ceux-là mêmes qui en sont les acteurs et qui ont perverti la pratique de notre Constitution. Cette perversion due au quinquennat a finalement permis de gouverner sans le peuple. Mais cette pratique peut-elle durer longtemps impunément ? Car cette dérive aboutit, en fait avec le temps, l'actualité nous le démontre, à l'impuissance dans la conduite des affaires du pays qui en résulte avec notamment le rejet du politique, la désaffection pour la chose publique avec la tendance pour les citoyens découragés, exaspérés, de se réfugier dans l'abstention lors des élections et à manifester leur colère dans des soulèvements populaires. La révolte des Gilets jaunes qui a failli en début d'années 2019 prendre une forme insurrectionnelle en est l'illustration. Cette dérive de nos institutions a des conséquences sérieuses car elle est devenue un obstacle au renouvellement de la classe politique et à la mise en place de politique alternative. Le Parlement est devenu une chambre d'enregistrement qui ne pèse pas sur les décisions. Quant aux membres du gouvernement, ils sont devenus des figurants, des marionnettes, L'exemple le plus emblématique est celui du Premier ministre qui ne devrait logiquement pas changer au cours du quinquennat car il n'est plus qu'un chef d'état-major chargé d'appliquer les directives du président devenu, en réalité, le vrai chef du gouvernement et de la majorité parlementaire. C'est finalement l'État profond qui, par le biais de la haute fonction publique, gouverne la France dans un conformisme peu soucieux du bien commun car imposé par le politiquement correct véhiculé par des médias soumis à l'idéologie droitdelhommiste, médias qui étaient qualifiés de quatrième pouvoir mais devenu, en fait, le premier.

Il est temps que le politique revienne aux fondamentaux de sa fonction qui doit s'exercer au profit du bien commun et de l'intérêt de l'État et de la nation, ce qui signifie que le peuple ne doit plus être ignoré car il est le premier concerné par son avenir. Le Chef de l'État est élu au suffrage universel, mais il n'est que le fondé de pouvoir d'un souverain qui s'appelle le peuple.

C'est pourquoi des corrections importantes doivent être apportées à notre Constitution pour permettre au peuple de se prononcer. Notre démocratie représentative doit à présent être complétée par **une dose de démocratie directe**. Le référendum d'initiative citoyenne (RIC), dont il faudra établir les modalités de mise en œuvre, doit être introduit dans nos institutions avec deux variantes : le référendum veto et l'initiative populaire.

Le référendum veto consiste, lorsqu'une loi est votée par le Parlement, à autoriser les citoyens à faire une pétition contre cette loi. Si elle atteint un certain chiffre de signatures (à déterminer) , elle entraîne automatiquement un référendum. S'il aboutit à la victoire du non, la loi est retoquée. Le Parlement ne peut donc pas voter des lois opposées à la majorité du peuple.

L'initiative populaire permet à un comité de citoyens de lancer une pétition (nombre de signatures à déterminer) pour adopter une nouvelle loi. Le gouvernement et le Parlement donnent un avis consultatif. Le peuple peut ensuite voter. L'initiative populaire permet aux citoyens d'apporter leur contribution à la législation lorsqu'ils estiment que le gouvernement et le Parlement sont inactifs ou hostiles à des politiques nouvelles.

Enfin, il faut aboutir à l'éradication de la dérive qui s'est installée dans le contrôle de la constitutionnalité des lois (Conseil constitutionnel et Conseil d'Etat) pour mettre fin au gouvernement des juges et à la religion des droits de l'homme. Dans tous les cas, aucune Cour ne peut contester ou revenir sur une décision référendaire, qu'elle soit à l'initiative du président ou du peuple.

### **On dénonce l'oligarchie qui confisque le pouvoir, mais alors quid de la justice ?**

Aujourd'hui, la Justice prétendument rendue au nom du peuple français semble avoir été confisquée par des juges – pour une partie non négligeable d'entre eux – idéologues, syndiqués et politisés. Le Mur des cons est l'un des exemples les plus emblématiques de cette dérive inacceptable et en matière de délinquance et de criminalité, les verdicts rendus ne semblent plus répondre à l'image que le peuple, dans sa majorité, se fait de la Justice.

Par ailleurs, pour les dossiers dits politiques, la séparation des pouvoirs est totalement bafouée. Le PNF, par son intrusion et son implication directe dans la campagne présidentielle de 2017 ayant influencé et même modifié le résultat prévisible de l'élection en est devenu le symbole le plus détestable. De nombreuses modifications doivent donc être apportées pour que la justice redevienne la justice du peuple.souverain.

Dans une institution régaliennne comme la Justice, l'interdiction d'appartenir à des syndicats ou à des partis politiques doit être décidée et appliquée. Les magistrats, juges et procureurs, ne doivent pas pouvoir exercer d'autres charges publiques, ni appartenir à un parti politique ou à un syndicat tant qu'ils sont en activité.

Les conséquences de la justice laxiste conduite par Mme Taubira sont, en outre, dramatiques dans la vie quotidienne des Français car elle a encouragé les délinquants et

autres malfrats convaincus de leur impunité et plongé les citoyens dans un climat de peur et d'insécurité les conduisant à perdre toute confiance dans l'efficacité des pouvoirs publics.

**La majorité pénale doit être fixée à 16 ans.** Plus de 20 % des crimes et délits (vols avec ou sans violences, dégradations, viol, violence gratuite, trafic de stupéfiants) sont commis par des mineurs avec un sentiment évident d'impunité.

**Des peines planchers doivent être rétablies** pour la récidive. Il faut supprimer toute clémence et admettre qu'elle constitue un facteur aggravant qui doit entraîner un effet concret sur la peine. Quant au plafonnement d'aménagement des peines, il doit être réduit de 2 à 1 an.

Le principe de réduction automatique des peines doit être revu et supprimé car il dénature la sanction dans sa durée appliquée au condamné ce qui n'est pas acceptable et concourt en particulier à une incompréhension légitime des victimes. Il est, par ailleurs, devenu un moyen de gérer le nombre de places de prison disponibles en raison de la surpopulation carcérale au lieu d'en construire d'autres pour répondre au besoin.

La loi sur la **légitime défense** doit revoir la notion de proportionnalité de la réponse dans les cas d'agression au domicile ou sur le lieu de travail (commerces par exemple). La victime ne doit plus devenir le coupable et la cible de plaintes de la part des familles des agresseurs.

Il faut éloigner de notre pays tous les terroristes condamnés qui ne doivent plus pouvoir remettre les pieds en France métropolitaine. Il faut donc **rouvrir, loin de nos frontières, un bagne** duquel il sera difficile de s'évader. La condamnation d'un terroriste entraînera automatiquement l'expulsion de toute sa famille vers son pays d'origine après **déchéance de la nationalité française**. Il en sera de même pour les terroristes étrangers.

**L'État est au service de la nation. L'exemple de la pandémie du Covid 19 a pourtant mis en évidence une gestion désastreuse de la crise sanitaire avec notamment une bureaucratie totalement inefficace. Quelle réforme de l'État ?**

Servir la Nation impose à l'État de se réformer pour tenir compte de nombreux facteurs qui évoluent dans le temps afin notamment d'améliorer le fonctionnement de l'administration et de redéfinir ses responsabilités et ses missions essentielles. Cette réforme doit viser un double objectif : améliorer l'organisation et le fonctionnement de l'administration pour une plus grande efficacité de l'action administrative et de la gestion publique et améliorer les relations entre l'administration et les administrés et donc les services rendus aux citoyens. Mais elle doit s'inscrire dans un processus continu qui se déroule sur le long terme et qui nécessite donc l'implication des hommes politiques et des hauts fonctionnaires. Or, les premiers sont obsédés par des résultats immédiats ce qui est contradictoire avec un processus engagé en continu et sur le long terme.

Parmi les réformes entreprises par à-coups dans notre pays, la régionalisation et la décentralisation sont deux exemples emblématiques dont le traitement a finalement abouti à l'inverse de l'objectif qui doit être recherché sur les plans des économies à réaliser et de la simplification de la gestion administrative des régions et des départements. Le mille-feuilles constitué par les collectivités territoriales et locales doit impérativement être

simplifié car les transformations adoptées jusqu'à ce jour ont mené à l'établissement de doublons dans les domaines de compétence et à la multiplication du nombre d'élus. Il convient donc de **fusionner les conseils régionaux et départementaux**. Aujourd'hui, le nombre d'élus (conseils régionaux + conseils départementaux) représente près de 6000 sans compter le nombre de fonctionnaires territoriaux qui leur sont rattachés et qu'il faudra réduire. Une telle fusion devrait permettre de diviser au moins par deux le nombre de ces élus. Ils seront élus au scrutin proportionnel à un tour, avec un système de bonus applicable à la liste arrivée en tête qui obtiendra alors 50 % des sièges, le reste étant réparti proportionnellement avec les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés. D'énormes économies seront ainsi réalisées.

S'agissant de l'adoption et de l'exécution des budgets, l'ensemble des collectivités territoriales se conduisent jusqu'à ce jour vertueusement, leurs budgets étant à l'équilibre. Elles ne présentent donc pas de déficit comptable. Il doit en être de même pour l'État qui devra dorénavant adopter la même conduite de bon sens.

**La réduction des effectifs de la fonction publique** (5,5 millions) qui représente plus de 20 % de la population active doit être envisagée sous un angle pragmatique et cohérent au regard des responsabilités et des missions essentielles qui sont celles de l'État et qui sont dévolues aux emplois directement liés à l'exercice de la puissance publique. Aujourd'hui, les agents de la fonction publique de l'État représentent 44,3 % des effectifs (2,5 millions), ceux de la fonction publique territoriale 34,4 % (1,9 million) et ceux de la fonction publique hospitalière 21,3 % (1,2 million). Le statut des fonctionnaires doit donc être réservé aux seules missions régaliennes, celles assurées par la fonction publique de l'État au sein de laquelle le droit de grève ainsi que le droit d'adhérer à un syndicat ne doit pas être admis..

Sur le plan fiscal, le total des impôts et cotisations sociales (prélèvements obligatoires) en France représente 46 % du PIB (39 % en Allemagne, 34 % au Royaume-Uni, 42 % en Italie, 35 % en Espagne, 38 % au Pays-Bas, 39 % moyenne UE). La presque totalité de la différence avec nos partenaires européens est prélevée sur nos entreprises, ce qui constitue un handicap majeur car leurs marges sont inférieures et leur compétitivité affaiblie face à leurs concurrentes. C'est d'ailleurs le poids des charges et impôts de production – aggravé par l'euro dans un contexte de mondialisation – qui a plombé notre industrie. Une **baisse des charges sur les entreprises** est une condition indispensable de la compétitivité commerciale.

Quant à la dépense publique (1300 Mds €), elle représente 56 % du PIB, un record au sein de l'UE. C'est le résultat d'une mauvaise gestion de l'argent des contribuables avec notamment une bureaucratie coûteuse et coupée des réalités du pays (l'OCDE estime le coût des surcharges administratives en France à 80 Mds €), de gaspillages scandaleux, de décisions insensées d'élus irresponsables. Ces dépenses appauvrissent les Français qui paient de plus en plus d'impôts. Il faut **réduire ces dépenses publiques** en ramenant ce taux de 56 % en-dessous de 50 % en cinq ans.

**La crise économique engendrée par la gestion sanitaire de la pandémie de coronavirus va avoir des conséquences désastreuses en matière de destruction d'entreprises, de chômage de masse, de baisse du pouvoir d'achat, etc. Quel bilan des 40 dernières années de l'économie française ? Sur quels fondamentaux va-t-il falloir rebâtir notre économie ? Comment amortir la crise qui vient ?**

Avant la crise du Covid, la France était déjà dans une nasse économique extrêmement

délicate, tous les indicateurs de la France étant dans le rouge et ce, bien avant la crise du Covid (déficit public 3%, déficit commercial 70 milliards, croissance 1,5 %, chômage 8,4%). La France est le seul des pays d'Europe à être dans ce cas : l'Allemagne cumule excédents budgétaire et commercial, avec un chômage faible, la croissance espagnole est bonne, l'Italie est en excédent commercial et en excédent budgétaire primaire.

Le couple croissance/déficit public cache en réalité une récession d'environ 35% sur trente ans. Ce sont les déficits publics – qui sont de la liquidité que l'État laisse filer dans l'économie – qui entretiennent une croissance artificielle. Sans ces déficits, la France serait en récession continue. Avec le déficit financé par de la dette, la France achète de la croissance qu'elle paie environ le double, mais à long terme : elle brade l'avenir avec le maintien d'une croissance artificielle et faible mais qui sauve les apparences.

La France est installée dans une spirale des déficits publics et de la balance commerciale plus élevés qu'ailleurs. Le premier est permanent et au-dessus des critères de Maastricht depuis 2003, le second est le plus élevé d'Europe, alors que l'Allemagne, les Pays-Bas ou l'Italie sont en excédent. La France fabrique en fait du PIB non marchand. Sa part ne cesse d'augmenter car provoquée par l'extension des services publics. L'économie Française se socialise de plus en plus et la croissance déjà modeste du PIB est en partie due à la hausse des dépenses publiques et des embauches de fonctionnaires car avec la désindustrialisation, la France a perdu son moteur économique : l'industrie ne représente plus que un peu plus de 10 % du PIB, contre un peu plus de 20 % en Allemagne, 22% en Italie et 21% en Espagne. **La France est devenue le pays d'Europe le moins industrialisé**, et c'est la raison pour laquelle elle s'enlise. Seule l'industrie et l'agriculture portent à la fois des emplois marchands et des capacités exportatrices. Sans les industries, la France a perdu en trente ans 3 millions d'emplois dans cette branche et de précieuses recettes à l'export.

C'est l'euro qui masque notre désastre avec le triptyque dette/déficit public/déficit commercial. Avec le franc, nous aurions subi une tempête sur les marchés et la dévaluation très forte de notre monnaie. L'euro ne nous protège pas, il nous cache la réalité de la situation et nous empêche de réagir comme il le faudrait.

L'euro, le poids des charges et impôts de production et la mondialisation ont plombé notre industrie. L'euro, trop cher pour nous, a lésé nos capacités d'exportation. Les impôts de production, nettement supérieurs à nos partenaires européens sont un handicap sérieux pour les entreprises françaises dont les marges sont inférieures de 7 à 12 points à celles de leurs concurrents européens. La mondialisation livre sans protection nos industries handicapées par les impôts et les réglementations à une concurrence insoutenable des pays émergents.

Le socialisme et le mondialisme couplés nous tuent. A cause des charges et impôts excessifs, la croissance de la France ne peut plus se reposer sur la production et l'investissement. Elle ne tient que sur la consommation. Sauf que cette dernière se traduit par des déficits commerciaux, donc des pertes de liquidités car l'État finance du pouvoir d'achat mais la production ne suit pas et ce sont les importations qui en profitent. La France s'endette donc continuellement pour remplir les caisses des concurrents étrangers.

**Que faire de la dette publique française qui prend des proportions difficilement soutenables économiquement et financièrement ?**

La dette française est devenue la conséquence et le symbole de la gestion calamiteuse de notre pays depuis quarante ans. Elle est l'empreinte de cette récession masquée que

nous enregistrons depuis des décennies, mais que nos gouvernants ne veulent pas voir, car il faudrait affronter et remettre en cause les réalités qui nous maintiennent dans le marasme : socialisme, assistanat, préférence pour les loisirs et la consommation plutôt que pour le travail, l'investissement et l'épargne.

Aujourd'hui, nous sommes contraints par la crise du Covid 19 de nous endetter et nous ne pouvons faire autrement, cette fois-ci, tant la situation est grave avec l'arrêt brutal des activités, lourd de conséquences. Sauf que notre niveau de dettes sera insoutenable : plus de 120 % du PIB en 2020, et on ne sait pas si 2021 marquera une vraie reprise. Certains économistes de plateaux télé minimisent le poids que représentera pour nous cette dette : « on ne la remboursera pas, ce sera une dette perpétuelle », nous disent-ils pour minimiser le problème et rassurer la population. En réalité, si on solde nos échéances en réempruntant sur les marchés, cela veut dire qu'à tout moment nous sommes sous l'épée de Damoclès au niveau des taux d'intérêts. Aujourd'hui, du fait de l'action des banques centrales, ils sont historiquement bas. Mais la charge des intérêts de la dette représente tout de même 41 Mds €. Si les taux devaient se relever brutalement à un moment ou à un autre, cela se solderait par une véritable saignée pour le budget français. Or, les taux d'intérêts ne peuvent rester durablement à leur niveau actuel car ce sont toutes les activités financières, banques assurances, qui sont mises en danger. Donc, un jour ou l'autre, la charge de la dette explosera, et mettra notre budget en danger.

**La dette est un lien qui nous maintient prisonniers du monde de la finance.** Il faut impérativement s'en libérer. Pour ce faire, il faut d'urgence se mettre en situation de pouvoir s'en passer : il faut être en excédent budgétaire primaire, c'est-à-dire en excédent avant le paiement de la dette, et réduire drastiquement le déficit commercial. A ce moment-là, nous pourrions nous passer de nous endetter toujours plus, et pourrions entamer une négociation pour obtenir des abandons partiels auprès de nos créanciers. Pour se remettre en excédent budgétaire et remettre notre balance commerciale en meilleure situation il faut baisser les dépenses publiques d'au moins 2%, avec une réduction programmée du nombre de fonctionnaires. On pourrait par exemple réduire le mille-feuilles administratif, réduire les réglementations qui pèsent sur les entreprises et la construction. Il faut également réindustrialiser la France en baissant les charges sociales et impôts de production, ce qui implique comme corollaire un allègement du système social.

**Quelle réponse apporter aux mondialistes, tenants du « Great reset » : énergie verte, digitalisation monétaire, ponction sur l'épargne privée pour réduire la dette des États ?**

Le grand « reset » marque la volonté de l'oligarchie mondiale de sauter sur l'occasion pour s'emparer du pouvoir, s'imposer sur les États, déposséder les classes moyennes occidentales de leur patrimoine et de leur niveau de vie. L'orchestration conjointe des mouvements indigénistes, qui imposent aux Européens la soumission face aux minorités, la honte de leur histoire, et des mouvements écologistes qui nous imposent de ne plus produire, pendant que les usines chinoises tournent à plein régime, est la marque de cette offensive. Les plans de développement des énergies vertes seront un gaspillage de plus, qu'il s'agisse de l'éolien ou du solaire car ils n'ont jamais produit de résultats à la hauteur des énormes investissements consentis, alimentés par des deniers publics. En France, nous avons le nucléaire : c'est une énergie peu polluante, très sûre puisqu'il n'y a jamais eu d'accident en Europe en cinquante ans. C'est sur cela qu'il nous faut nous appuyer, et non sur de chimériques lubies.

La digitalisation monétaire est un piège à deux niveaux : elle a pour corollaire la disparition des espèces, donc conduit à un contrôle renforcé des individus ; elle s'appuie aussi sur des crypto-monnaies qui sont un piège. Car la monnaie est, en fait, un titre de créance sur un État. Dans le cas d'une crypto-monnaie, sur qui détient-on une créance ? L'opacité qui entoure les crypto-monnaies est la porte ouverte à de graves manipulations dont on ne connaîtrait même pas les auteurs qui pourraient, de plus, en un tour de main déposséder les épargnants. Toutes ces idées de crypto-monnaie gagnent du terrain du fait du début de défiance qui entoure les monnaies actuelles, dollar mais aussi euro en tête. A force de création monétaire sans contrepartie par les banques centrales, ces deux monnaies commencent à se mettre en danger, et les crypto-monnaies sont là pour reprendre le relais.

La fragilité financière dans laquelle nos dirigeants nous ont conduits n'a plus aujourd'hui pour remède que la possibilité de ponctionner l'épargne des Européens pour renflouer le système : c'est ce qu'autorise la directive BRRD votée en 2016 par le parlement européen et ratifiée par le parlement français. Ainsi, si une banque est en difficulté, elle est autorisée désormais à ponctionner l'argent des déposants pour se remettre à flot. Il faut à tout prix briser ce système, et **protéger l'argent des Français** : il faut rejeter cette directive européenne au niveau du parlement national, demander à l'Europe de remettre en cause cette mesure, et de constituer un fonds de garantie européen non pas pour sauver les banques défailtantes, mais pour protéger ménages et entreprises du risque financier lié à des faillites bancaires. Il faut mettre en place au niveau européen une réglementation plus restrictive concernant les activités financières, qui menacent l'équilibre de nos économies.

**Nous assistons à une tension extrêmement forte s'exerçant sur les libertés publiques en France aujourd'hui Quelle analyse faites-vous de ce phénomène ? Quelles réponses lui apporter ?**

Je voudrais rappeler tout d'abord que les libertés publiques se fondent sur la responsabilité individuelle, ce que notre époque a trop souvent tôt fait d'oublier. Il n'y a donc pas de liberté sans mise en cause éventuelle de notre responsabilité individuelle. C'est une garantie forte contre l'anarchie et l'irresponsabilité en même temps qu'un garde-fou contre les tentatives de l'État de nous déresponsabiliser et finalement de nous asservir. Il faut certes garantir les libertés publiques mais la liberté, cela se mérite. Un peuple libre est un peuple responsable, qui établit des lois auxquelles ensuite il se soumet. Je m'insurge donc contre ceux qui prennent prétexte du droit à manifester ou à faire grève pour casser et saboter. Je rappelle contre les tenants du laxisme et du chaos que **la première des libertés publiques est le droit à la sécurité pour chaque citoyen**. Je fais ensuite du respect par tous de la liberté d'expression un pilier de mon programme politique pour la France. Une fois élu, j'abrogerai les lois mémorielles (loi Gayssot - loi Taubira) qui s'apparentent à du révisionnisme historique. **La loi n'a pas vocation à écrire l'histoire**. Je remettrai aussi en cause la loi Pleven de 1972 qui tend aujourd'hui à museler la liberté d'expression et interdire tout débat public dans les médias, par exemple dans les domaines de l'immigration et les questions liées à l'islam.

Concernant les menaces d'une dérive autoritaire du pouvoir, je noterai tout d'abord l'évident deux poids deux mesures auxquels nous assistons dans la gestion de l'ordre public. Après un traitement exclusivement policier des premières manifestations de gilets jaunes à l'automne 2018, on ne peut que déplorer l'extrême laxisme des pouvoirs publics face à l'agitation du comité Traore à la sortie du confinement en 2020 dans la foulée du mouvement « Black lives matter » ou encore face aux scènes de casse et de pillage venant conclure un certain nombre de compétitions sportives dans notre pays.



Enfin, il y a lieu de s'interroger sur la mise en place en France aujourd'hui d'un ordre sanitaire lié à une gestion par la peur de la pandémie de Coronavirus à travers le monde. Les autorités françaises se sont vantées de mesures de confinements extrêmes qui n'ont pourtant pas statistiquement démontré leur efficacité. Le règne des experts associés aux conflits d'intérêt liés en particulier à l'industrie pharmaceutique peut faire craindre une dérive totalitaire du régime cherchant sa légitimité et son salut du côté du contrôle accru des populations, des technosciences et du transhumanisme. La dernière loi bioéthique qui n'a rien de biologique et rien d'éthique en atteste.

**Longtemps, l'école fut considérée comme le socle de la République. A partir des années 80, beaucoup la voyait comme un Mammouth qu'il fallait dégraisser. Aujourd'hui, force est de constater qu'elle ne satisfait plus aux exigences du marché de l'emploi pas plus qu'elle n'assure l'élévation du niveau scolaire ou l'intégration sociale du plus grand nombre. Comment faudra t-il réformer l'Éducation Nationale demain ?**

Le système éducatif actuel s'effondre à la suite d'une destruction systématique et méthodique entreprise depuis l'après-seconde guerre mondiale. L'école devient petit à petit un lieu d'endoctrinement basé sur le principe d'égalité, **la transmission traditionnelle des savoirs étant remplacée par des activités conformes aux valeurs dites de la République**. Plus récemment, la mise en place d'un système de « discrimination positive » pour les enfants des populations issues de l'immigration, a mis fin à la méritocratie traditionnelle de l'école de la République, des sommes considérables étant investies pour des résultats peu probants. Ce système éducatif d'excellence est réservé aux populations issues de l'immigration (jusqu'à 1.5 millions d'élèves concernés).

Enfin, la volonté de mainmise de l'État sur l'éducation privée, en particulier hors-contrat qui bafoue la liberté de l'enseignement, rend toute échappatoire extrêmement compliquée. Le résultat général est en tout point calamiteux, le niveau ne cessant de baisser, les diplômes étant dévalués, les entreprises ne trouvant pas la main d'œuvre qualifiée dont elles auraient besoin.

Je propose pour remédier à cette situation trois réformes essentielles :

- **mettre fin au Collège unique** issu de la loi Haby (intégrée au code de l'Éducation en 2000) pour favoriser la multiplication des filières techniques et professionnelles permettant l'apprentissage et assurer en retour un socle de savoirs fondamentaux, pour tous les élèves, avant la sortie du cursus scolaire ;

- **renouer avec l'excellence et l'école du mérite** sans discrimination aucune. Il faut renouer pour cela avec le savoir et rehausser fortement le niveau universitaire ;

- **garantir la liberté d'enseignement** et la liberté de choix de l'enseignement par la mise en place d'un chèque éducation pour chaque famille française.

Parallèlement, une attention particulière sera apportée à la qualité du **recrutement des enseignants**. Je ferai enfin en sorte que l'école française renoue avec l'apprentissage de l'amour de la patrie et qu'il ne soit plus enseigné dans nos écoles une histoire révisée incitant les jeunes Français à une injuste et scandaleuse repentance.

**La gauche en France, à partir du milieu des années 80, a abandonné ses ambitions de progrès social en se convertissant au néolibéralisme et à l'Europe. Ce fut l'occasion pour elle de mettre en avant des réformes sociétales dans de multiples domaines. Ses relais dans les médias et la société civile lui ont permis de les imposer jusqu'à aujourd'hui en maniant l'intimidation intellectuelle et en s'accaparant la notion de progrès. La droite, trop frileuse et sur la défensive, a jusqu'à présent échoué à inverser la tendance. Serez-vous un président qui osera revenir sur les lois sociétales de ces quarante dernières années ?**

Je vois, dans ces réformes, deux dangers majeurs qui pèsent sur notre société, l'un sur la famille en tant qu'institution sociale, l'autre sur la procréation.

Je considère d'abord que **la famille doit rester au cœur de notre édifice social**. C'est le lieu principal de la transmission, la cellule de base de notre société. Cette famille aujourd'hui est principalement une famille nucléaire qui inclut les parents et les enfants. C'est le premier repère social pour une très grande majorité de Français. Cette unité sociale qu'est la famille doit rester hors d'atteinte de l'emprise de l'État. L'action de ce dernier depuis de nombreuses années maintenant est de prôner la diversité et de promouvoir les minorités. Cette action a indéniablement porté atteinte au modèle social majoritaire des Français. Dans le cadre de la défense des minorités sexuelles, ce mouvement a abouti au mariage pour tous avec la loi Taubira du 17 mai 2013.

Entendons-nous bien, je n'ai pas d'avis et je n'ai pas à en avoir, en tant que candidat à l'élection présidentielle, sur les orientations sexuelles de nos concitoyens, mais je trouve vaines et délétères les stratégies du pouvoir pour finalement créer des divisions entre les Français sur de pareils sujets au nom d'une fausse tolérance et d'un véritable esprit de provocation. Je veux me porter, en revanche, garant de cette institution sociale qui a traversé les âges et qui est l'ADN de notre société depuis toujours : la famille traditionnelle. Il en va de la survie de notre société et de la nation.

Derrière les faux bons sentiments de la protection et de la promotion des minorités sexuelles et au prétexte d'évolution des mœurs, je crois surtout voir la volonté intéressée de l'État de découpler sexualité et procréation, d'où la loi bioéthique du gouvernement Macron qui marque l'avènement de la PMA pour toutes mais de bien d'autres évolutions extrêmement dangereuses et dont la finalité emprunte probablement à la logique transhumaniste. Cette loi n'est en réalité ni bio ni éthique. C'est un piège qui est tendu aux femmes avec une fausse libération qui les dépossède de facto de leur identité de mère (mère porteuse, marchandisation du corps de la femme). L'État pourra alors à terme s'accaparer le processus de procréation, ce qui est une tentation totalitaire en plus de nous interroger sur la visée eugéniste qui sous-tend ce type de projet.

Enfin, je voudrais dénoncer les logiques financières qui sont à l'œuvre en rappelant qu'une science en conscience ne saurait admettre de faire de l'embryon humain un produit médical et pharmaceutique comme nous commençons à l'observer dans cette loi où bien des garde-fous ont malheureusement disparu.

**Nous pensions depuis l'idéologie des lumières issue de la révolution française que l'instruction et l'éducation mettrait fin à l'obscurantisme et à la violence sociale qui lui est inhérente. Nous pensions que le progrès social, la prospérité économique aurait raison de la délinquance et du crime. Il semblerait à observer la situation actuelle qu'il n'en est en fait rien ?**

La notion de progrès est au cœur de la pensée droitdelhommiste. Pour cette dernière, toute nouvelle situation est qualitativement supérieure à l'ancienne. L'acquisition et l'addition de toujours plus de liberté individuelle et d'indépendance permet à l'homme d'accéder à son épanouissement et à sa dignité suprême. Il ne dépend alors d'aucun maître, d'aucun dieu. Il est ainsi capable (individuellement ou collectivement) de décider de ce qui est bien ou mal. Chacun devient le garant de sa propre détermination morale personnelle qui le conduit à refuser toute espèce d'autorité. Cette dernière est considérée comme une contrainte qui relève d'une obligation qui n'est pas issue d'un libre choix.

Cette idéologie du progrès au sens droitdelhommiste, relayée depuis de très nombreuses années par des gouvernants laxistes et des médias souvent complices, a d'autant plus ébranlé notre espace social dans lequel le vivre ensemble est aujourd'hui devenu une illusion que l'État a renoncé lui-même à exercer son pouvoir régalien en matière de sécurité. Cela a conduit à un effondrement de l'état de droit et à la remise en cause de l'autorité de l'État, avec comme résultat la sécession des banlieues. Le développement de l'islam dans ces territoires perdus et sa prétention à y contester les lois de la République est le résultat de la collaboration d'une partie des élites politiques et médiatiques qui ont favorisé le désamour de la France, voire sa détestation, le tout sur fond de repentance historique assumée.

Cela a conduit à l'ensauvagement de la société avec des comportements de plus en plus violents. Cela doit donc changer. Il faut à présent découpler totalement, à l'inverse du discours convenu des sociologues et des médias, le problème de la délinquance et des crimes avec celui des problématiques sociales, économiques et éducatives. Le barbare n'a, par principe, aucune excuse. **Il faut en finir avec la culture de l'excuse** entretenue dans les milieux issus de l'immigration, encouragée par nos dirigeants politiques et nos médias. L'état de droit doit être rétabli par la force légitime de l'État quel qu'en soit le coût. Le temps du négationnisme de la nécessité de l'autorité doit disparaître. **Force doit rester à l'ordre et à la loi. C'est la condition de la liberté.**

Il faut donc refuser ce discours idéologue droitdelhommiste car le premier des droits de l'homme c'est de vivre en sûreté, l'État étant garant de l'intégrité physique de chaque citoyen. **Nous serons donc intraitables avec la délinquance** et les peines prononcées devront, toutes, être systématiquement effectuées. Il n'est, en effet, pas acceptable d'appliquer les peines prononcées en fonction du nombre de places disponibles. C'est pourquoi **de nouvelles places de prison seront construites** pour réduire le problème de la surpopulation carcérale actuelle. Par ailleurs, si la prison doit également être le lieu de la préparation à la réinsertion sociale, **les prisonniers devront y travailler** pour la préparer. La politique carcérale sera rigoureuse.

S'agissant de la police, une réflexion devra être menée sur la doctrine d'emploi et sur sa formation. Enfin, l'évolution de cette violence de plus en plus exercée avec des armes de guerre et motivée par un sentiment anti-français avec l'intention manifeste de tuer – notamment des policiers – nous oblige à envisager la mise sur pied d'une commission spéciale chargée d'**étudier les conditions d'un rétablissement de la peine de mort** dans des cas en lien avec cet ensauvagement et en particulier avec le terrorisme.

## **Ce discours va à l'encontre de l'idéologie des droits de l'Homme qui refuse de faire le lien entre délinquance et immigration. Cela n'implique-t-il pas une nouvelle politique migratoire ?**

L'acceptation par les dirigeants politiques qui se sont succédé depuis une cinquantaine d'années d'une immigration massive, non contrôlée, d'origine non-européenne, atteignant aujourd'hui la dimension d'une immigration de remplacement, de surcroît hostile à notre culture, a conduit à une situation qui pourrait devenir incontrôlable et a, d'ores et déjà, provoqué une fracture identitaire dangereuse qui est une véritable menace pour l'unité du pays et la paix intérieure. Cette immigration non-européenne a, en fait, introduit l'islam en Europe, et en particulier en France, **l'islam, idéologie politico-juridico-religieuse, totalement incompatible avec les valeurs de la civilisation européenne** héritière de la culture gréco-romaine et de la religion chrétienne.

La guerre civile et ethnique est à terme, si rien ne change, inévitable sur notre propre sol car le séparatisme islamique en action – que ce soit avec la délinquance, le refus d'intégrer la communauté nationale et ses lois, l'adoption provocatrice d'accoutrements vestimentaires étrangers à notre culture et dont la signification est politique, l'exigence de mesures diverses contraires à notre mode de vie, la violence, l'ensauvagement voire le terrorisme – représente le bras armé d'une contre-société issue de cette immigration conquérante devenue à présent, grâce au nombre, arrogante et vindicative.

Cela doit nous conduire, par des mesures fortes, pour freiner, puis stopper, enfin inverser le flux de cette immigration hostile, à mettre en place une politique de **remigration** car la défense légitime de notre identité et de la civilisation européenne exige que l'islam ne s'installe pas dans notre pays, ni en Europe.

Ces mesures (non exhaustives), appliquées immédiatement pour certaines et échelonnées sur les court, moyen et long termes pour d'autres en fonction de leur nature, visent à **inverser le flux migratoire** devenu insupportable et dangereux et à nous séparer d'une partie de cette immigration dont la culture islamique est source de conflits. L'objectif est de retrouver au terme de deux ou trois décennies une société plus cohérente sur le plan interne, seule solution pour tendre vers une société apaisée.

Au préalable, il est indispensable de mettre en place un moratoire pendant au moins un quinquennat, voire une dizaine d'années, s'agissant des conventions internationales ou traités qui nous lient à des normes établies par des institutions supranationales et qui musellent notre souveraineté. Cette dernière doit être retrouvée pour pouvoir appliquer les mesures décidées.

Parmi les mesures nécessaires, il faudra :

- Stopper l'immigration extra-européenne de peuplement,
- Supprimer le regroupement familial,
- Expulser les clandestins (entrés illégalement sur le territoire, entrés légalement mais restés après expiration du visa, déboutés du droit d'asile),
- Revoir le droit d'asile pour lui rendre sa vocation première (il est devenu un moyen favorisant l'immigration illégale ; demande à effectuer dans nos ambassades ou consulats et non pas sur notre territoire, le demandeur étant dans ce cas considéré comme clandestin),
- Supprimer l'AME ainsi que de toutes les aides qui constituent un appel d'air pour cette immigration,

- Instaurer une immigration de travail sur la base d'un contrat de travail (durée cinq ans, non renouvelable avec retour dans le pays d'origine à l'issue). Des sanctions lourdes seront appliquées contre les employeurs de clandestins,
- Réformer le code de la nationalité et supprimer le droit du sol,
- Supprimer la bi-nationalité pour les extra-européens (la conservation de la nationalité d'origine sera privilégiée),
- Instaurer la préférence nationale (aides et prestations sociales et familiales servies aux seuls Français) et durcir les conditions d'accès à la nationalité française,
- Déchoir de la nationalité Française ceux qui prennent les armes contre la France et les expulser avec leur famille après qu'ils aient purgé leur peine,
- Expulser les délinquants et fichés S étrangers dans leur pays d'origine,
- Ouvrir un bain pour les terroristes,
- Fermer les mosquées frèristes, salafistes et tablighs et interdire la construction de toute nouvelle mosquée,
- Supprimer l'abattage rituel des animaux.

L'application de ces mesures doivent permettre de dissuader les nouveaux prétendants à vouloir rejoindre notre pays et d'inciter ceux qui s'y sont installés, souvent illégalement, à repartir dans leur pays d'origine, dès lors qu'il n'y aura plus pour eux d'intérêt sur le plan économique.

### **L'islam, idéologie totalement incompatible avec les valeurs de la civilisation européenne. Pouvez-vous développer ?**

**L'islam représente une menace pour l'unité de la nation** et pour l'ensemble des démocraties européennes. Cette menace repose, d'une part sur la nature même de cette idéologie totalitaire qui est en réalité un corpus politico-juridico-religieux et non pas une religion au sens communément admis, d'autre part sur le nombre résultant de l'acceptation depuis un demi-siècle d'une immigration de peuplement – aggravé par l'invasion migratoire depuis 2015 – qui incite cette nouvelle population à se montrer plus vindicative et à refuser et s'opposer à nos traditions, à nos modes de vie, et à nos lois.

Il faut bien être conscient qu'il y a une différence essentielle entre le christianisme qui n'est pas seulement le trésor des chrétiens mais l'héritage commun de tout le continent européen – terreau fertile qui a enfanté la liberté de pensée et les droits de l'homme – et l'islam qui ne reconnaît, lui, que les droits de Dieu.

Il faut avoir le courage de dire que ces deux cultures, ces deux civilisations sont réellement antagonistes. Il y a d'un côté la distinction, de l'autre la confusion du spirituel et du temporel, du sacré et du profane ce qui rend ces deux cultures incompatibles. La distinction entre la foi et la raison n'existe pas pour l'islam car la confusion entre ces deux sphères, sacré et profane, lui est en fait consubstantiel. Nos dirigeants politiques qui se sont succédé depuis au moins quatre décennies sont blâmables de ne pas l'avoir compris, mais coupables aujourd'hui en persistant à ne pas admettre l'évidence du danger et donc à nier ses conséquences.

C'est bien grâce à cette distinction, à cette séparation entre le spirituel et le temporel que le christianisme a rendu possible l'instauration d'un espace politique autonome en Occident. Au contraire, l'islam ignore l'État et ne reconnaît que la communauté, l'oumma, qui rassemble tous les musulmans soumis à la loi de Dieu. Il n'y a donc pas la moindre possibilité d'envisager un espace politique autonome.

**L'islam n'est donc pas compatible avec la démocratie.** C'est d'ailleurs simple à démontrer. En effet, en démocratie c'est l'homme qui fait la loi. En islam, c'est Dieu qui a fait la loi et il n'est pas permis à l'homme de la changer ; elle est inscrite définitivement dans le Coran. C'est pourquoi nos élites et dirigeants politiques qui préconisent une réforme de l'islam pour instaurer un islam de France se fourvoient et sont dans l'erreur pour les naïfs, dans le cynisme pour les autres. Ils n'obtiendront jamais de réforme de l'islam car il n'est pas réformable par l'homme.

Par ailleurs, pour comprendre cette guerre qui est menée sur notre propre sol et sur celui de l'Europe par l'islam, précisément parce qu'il est incompatible avec nos valeurs qu'il combat dans une perspective de conquête de nouveaux territoires, il faut aller à la racine du mal. Ce sont bien les versets du Coran qui appellent au meurtre des infidèles. Ce sont bien les versets du Coran qui institutionnalisent l'infériorité des femmes. Quant à la laïcité, elle n'existe pas et est condamnable donc combattue par les musulmans. De plus, la Charia, la loi islamique, a été jugée incompatible avec la démocratie par la CEDH en 2003.

Il faut bien admettre cette incompatibilité fondamentale entre l'islam et nos démocraties modelées par le christianisme. Les dirigeants politiques devraient en prendre véritablement conscience et en tirer les conséquences, car le Coran, cette constitution politico-religieuse, est incompatible avec la Constitution française. Des centaines de versets sont, en effet, non seulement en opposition frontale avec notre culture mais sont même susceptibles d'actions pénales dans la mesure où ils constituent une évidente provocation à la haine, à la violence, à la discrimination, au racisme, au sexisme, à l'antisémitisme.

En opposition, il est important de rappeler que la valeur de la vie humaine, l'égalité des droits entre l'homme et la femme, la liberté de conscience, la liberté d'expression, la liberté de religion, le droit de s'associer librement, la séparation du religieux et de la politique, sont des concepts qui sont depuis des siècles les principes qui ont fondé la société européenne. Par étapes successives, ces principes ont été traduits dans des lois et des constitutions. Ils ont modelé l'orientation des valeurs morales de la société civile et constituent l'essence même de l'identité européenne.

L'islam, lui, est resté muré depuis un millénaire dans une sorte d'aveuglement empêchant tout questionnement et enfermant la religion dans un carcan qui le prive de toute possibilité d'innovation, de recherche, de confrontation au monde moderne. Cela a abouti à son maintien dans l'obscurantisme, la misère et la violence et il est aujourd'hui confronté à un retard colossal sur l'Occident dans tous les domaines ce qui motive son ressentiment à l'égard de ce dernier.

### **Comment aborder dans ces conditions le principe de laïcité ?**

La laïcité désigne un ensemble de principes relatifs à la place du fait religieux dans la société. Sur le plan juridique, elle est un principe constitutionnel qui sépare le pouvoir politique des organisations religieuses. La loi de la République, neutre vis-à-vis du fait religieux, garantit la liberté de culte (tant que les manifestations religieuses respectent l'ordre public), clame la liberté de conscience et assure le pluralisme des opinions religieuses. Ce principe constitutif de l'égalité républicaine est résumé par la formule «La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte». La laïcité ne consiste pas de la part des pouvoirs publics à combattre les religions, mais à empêcher

leur influence dans l'exercice du pouvoir politique et administratif. Elle renvoie les idées spirituelles et philosophiques au domaine exclusif de la conscience individuelle et de la liberté d'opinion.

Cette laïcité ne doit cependant pas nier les racines chrétiennes de la France. Elle doit même les rappeler et en faire référence dans la Constitution. Il ne faut pas oublier que la France est un vieux pays européen qui a puisé sa force sur un socle fondé sur la culture gréco-romaine et la religion chrétienne. Le christianisme a donc puissamment forgé la perception et la conception que nous avons aujourd'hui de l'homme dans nos sociétés développées, celle d'un individu à part entière dont la dignité ne peut être bafouée.

Cela ne remet aucunement en question le principe de séparation de l'État et de l'Église cette dernière ne se voyant pas reconnaître un quelconque pouvoir sur la société et l'administration de l'État. Ce dernier doit rester à l'abri de toute influence religieuse.

C'est pourquoi l'islam ne pourra pas s'affranchir de la règle républicaine et de la loi qui sera strictement appliquée. Ceux qui ne l'acceptent pas seront renvoyés dans leur pays d'origine.

**Parmi les missions régaliennes de l'État, la défense de la nation, de son territoire et de ses intérêts constitue la première d'entre elles. Pourtant les budgets alloués à nos forces armées ont souvent servi de variable d'ajustement et ont été drastiquement réduits. Comment abordez-vous ce volet régalien ?**

Il faut, au préalable, énoncer deux évidences qui semblent cependant complètement ignorées par la classe politique : les rapports de force constituent toujours la base des relations internationales et **les forces armées sont chargées d'assurer** la première des missions régaliennes de l'État, c'est à dire **la défense de la nation, de son territoire et de ses intérêts dans le monde.**

Le laminage ininterrompu de notre outil militaire entrepris depuis la fin de la Guerre froide a conduit aujourd'hui à deux dangers gravissimes. En premier lieu, la détérioration de nos capacités opérationnelles a atteint un niveau critique mettant en danger la vie de nos soldats engagés en opérations. En second lieu, cette détérioration a mené à une rupture irréversible des capacités dont la conséquence pour nos forces armées se traduit par un déclassé stratégique extrêmement préjudiciable pour la France et dangereux pour la défense de nos intérêts dans le monde. Était-il raisonnable de réduire de moitié la part du PIB consacrée à la défense du pays : 3 % en 1990 à moins de 1,5 % en 2017 ? Évidemment non, c'est même suicidaire alors que tous les pays qui comptent dans le monde, à l'exception des pays européens, renforcent leurs moyens militaires. Les modestes efforts consentis en 2017 et visant à atteindre 2 % du PIB en 2025 sont insuffisants. Par ailleurs, la situation financière difficile provoquée par le Covid 19 pourrait pousser l'État à baisser à nouveau l'effort de défense. L'absence d'un volet défense dans le plan de relance après-Covid 19, alors que l'industrie de défense emploie plus de 200 000 personnes en France et constitue l'un des seuls excédents commerciaux de notre pays, ne peut que nous interroger.

Cette mission régalienne de l'État confiée aux forces armées étant fondamentale, ces dernières doivent disposer de moyens adéquats pour la remplir. C'est pourquoi **la part du PIB à leur consacrer devra atteindre 3 % en 2025** et devra être maintenue à ce niveau. La France doit pouvoir soutenir cet effort pour retrouver le rang qu'elle n'aurait jamais dû quitter. Parmi d'autres décisions majeures qui devront être prises il faut noter la

construction d'un, voire de deux portes-avions, le premier dans les cinq ans (2027). Véritable base aérienne projetable, non contraint par aucun accord d'un pays d'accueil, il peut être déployé immédiatement sur le théâtre d'opérations et constitue donc un outil militaire et diplomatique essentiel, notamment dans le cas d'une gestion de crise. Par ailleurs, nous sommes également menacés sur notre propre territoire à présent par un ennemi intérieur qui utilise le terrorisme ou qui mène une guerre de bas niveau par des actions souvent individuelles violentes, voire mortelles contre les Français. Nos forces armées sont donc susceptibles d'être engagées sur notre territoire. **La Garde Nationale, force de réservistes, sera développée** car le contexte actuel en fait un outil important de la protection du pays.

J'aurai à cœur par l'affirmation donnée au domaine régalien, délaissé depuis trop longtemps, de rétablir la grandeur de la France qui doit pour cela recouvrer sa souveraineté et son indépendance de décision.

### **L'indépendance nationale en matière militaire ?**

L'indépendance en matière militaire est bien évidemment la condition *sine qua non* pour pouvoir remplir seul, pour un pays, sans l'aide d'autres acteurs, une mission, une opération qu'il a décidée. Cet objectif est difficilement réalisable à l'exception de puissances comme les Etats-Unis (budget de la Défense 2 Mds \$ / par jour !), voire la Russie.

L'exemple de l'opération Serval déclenchée en janvier 2013 au Mali est emblématique de cette incapacité de mener une opération extérieure de façon indépendante militairement. Cette opération fut certes un succès sur les plans de la rapidité et de l'efficacité. Elle a mis cependant en lumière de graves lacunes (déficit flagrant et pénalisant en transport aérien stratégique et alarmant pour le transport aérien tactique, l'armée de l'air n'ayant pu, en effet, assurer qu'un quart du premier, nos alliés (Etats-Unis, Grande-Bretagne) un autre quart, la moitié ayant été réalisée en louant des appareils gros porteurs à des compagnies privées, notamment russes – lacunes dans le domaine du ravitaillement en vol – nombreux matériels obsolètes – manque cruel de drones de reconnaissance...). Cette opération a permis, en outre, de révéler l'inexistence d'une Europe de la défense et donc la nécessité de chercher à préserver notre autonomie en terme de cohérence capacitaire.

La France devrait pouvoir améliorer ses capacités pour mener ses opérations de façon moins dépendante d'autres acteurs dans des domaines considérés comme stratégiques avec l'augmentation de la part du PIB à 3 %. Elle pourra ainsi dans un premier temps atteindre une autonomie capacitaire la plus cohérente possible.

Sur un autre registre, celui de la force nucléaire, la France possède un moyen qui lui confère un statut de puissance respectée et une totale indépendance de décision qui ne se partage pas car la dissuasion ne peut être que nationale. Ce volet essentiel de notre doctrine de défense sera maintenu.

### **Et l'OTAN ?**

Avec la fin de la Guerre froide, l'OTAN aurait dû être dissoute comme l'a été le Pacte de Varsovie. Depuis, cette alliance militaire a surtout servi les intérêts des Etats-Unis et a étendu son influence et ses capacités au plus près des frontières de la Russie en intégrant notamment les anciens pays satellites du Pacte de Varsovie. Par ailleurs, les interventions menées n'ont pas toujours été convaincantes et dans l'intérêt des Européens. Aujourd'hui,



la situation en Méditerranée orientale avec une Turquie devenue ennemie de l'Europe alors qu'elle est elle-même membre de l'OTAN démontre que cette alliance militaire – qui considère toujours la Russie comme l'ennemi – n'a plus de raison d'être.

**La France doit retrouver sa liberté et quitter l'OTAN.** Elle doit retrouver dans un contexte multipolaire sa souveraineté et son indépendance en adoptant une position de « non-aligné » dans les relations internationales qui lui permettra d'acquérir une plus grande influence dans les affaires du monde en privilégiant des alliances circonstancielles et ponctuelles. Mais il faut aujourd'hui sans négliger nos relations avec les États-Unis, les développer avec la Russie pour être en mesure d'établir, dès que possible, un axe Washington – Paris – Moscou dans lequel la France aura, grâce à sa diplomatie et à ses armées – seules à défendre aujourd'hui l'Europe en intervenant à l'extérieur contre l'islamisme – un rôle important à jouer. Cette souveraineté s'exercera pleinement également à l'égard de l'UE qui doit évoluer vers une Union des Nations, une Union des Patries.

**Cette souveraineté que vous appelez de vos vœux n'est pas d'actualité et la France est aujourd'hui soumise à l'Union Européenne. Quelle évolution envisagez-vous ?**

L'Europe, à laquelle appartient la France, est l'héritière d'une grande civilisation de culture gréco-latine et de religion chrétienne que nous devons défendre. L'Union européenne (UE) est, elle, une association politico-économique d'États européens qui ont délégué ou transmis par traité l'exercice de certaines compétences à des organes communautaires. Un certain nombre de modifications de son fonctionnement ont conduit à des dérives écartant les peuples des décisions prises.

L'exemple des référendums rejetant le traité constitutionnel – imposé cependant par la voie parlementaire – est emblématique du mépris des peuples européens dont on ignore totalement la décision. L'euro en est un autre. Établi comme monnaie unique, il est l'instrument d'une conception fédérale de cette union à caractère supranational. Par ailleurs, surévalué par rapport à notre ancienne monnaie nationale, il a plombé notre industrie en lésant nos capacités d'exportations. Schengen est un autre exemple de cette dérive dangereuse pour les peuples. L'ouverture des frontières intérieures est aujourd'hui une aubaine pour les immigrés clandestins alors que cette UE est incapable de sécuriser les frontières extérieures et de protéger les citoyens européens.

Attaché à cet héritage historique, spirituel et culturel je pense qu'il faut s'emparer du sujet, non pas pour viser à plus d'Europe, mais à mieux d'Europe, une autre Europe. Cela doit donc nous conduire à imposer des modifications majeures au fonctionnement de cette UE qui n'œuvre pas, depuis trop longtemps, dans l'intérêt de ses peuples.

Ces changements doivent s'inscrire dans un contexte différent dans lequel **notre souveraineté sera réaffirmée et devra s'exercer pleinement** à l'égard de l'UE qui doit évoluer vers une Europe des nations, des patries. Cette souveraineté, par essence étatique, ne se partage pas. D'ailleurs, il n'existe pas d'État européen ni de peuple européen mais des États européens et des peuples européens. La souveraineté européenne, cela ne veut donc rien dire. **La souveraineté est nationale.**

Parmi les réflexions majeures devant déboucher sur des changements et qui seront présentées à l'UE :

- la réforme de Schengen qui a démontré la faiblesse de l'UE face à l'invasion

migratoire, toujours en cours. L'UE a démontré son incompétence et son incapacité pour régler le problème de l'immigration. **Les contrôles à nos frontières seront donc rétablis ;**

- la zone euro est engagée dans une crise sévère. Si le sujet reste tabou et non aisément abordé par les Français, nous préconiserons pour l'euro le passage de monnaie unique à celui de monnaie commune avec ses conséquences. Il faut, de toutes façons, l'euro pouvant exploser (d'aucuns ne posent plus la question SI mais QUAND) réfléchir à un plan B, c'est à dire le **rétablissement rapide d'une monnaie nationale** pour faire face à la situation ;
- l'OTAN étant devenue obsolète, n'étant plus membre comme indiqué dans la question précédente, un concept de défense européenne (non pas une armée européenne puisqu'il n'y a pas d'État européen) basée sur une participation ponctuelle, décidée entre partenaires européens, doit protéger l'Europe. Cela doit permettre le développement d'**une industrie de défense européenne**. Par ailleurs, l'intervention des armées françaises, seules, à l'extérieur (ex Mali) assurant la protection de l'Europe doit amener l'UE à consentir une contre-partie financière à l'Etat français.
- l'exercice de notre souveraineté entraîne **la primauté du parlement français sur le parlement européen**.





**Rejoindre le Général MARTINEZ**

[www.volontaires-france.fr](http://www.volontaires-france.fr)

[www.comites-patriotes.fr](http://www.comites-patriotes.fr)